



Vue des terrains.

QUELQUES-UNS DES QUATRE-VINGTS MORCELLEMENTS EFFECTUÉS
PAR LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE

BANLIEUE PARISIENNE

Les Charmettes.....	Le Vésinet.	Le Prieuré.....	L'Isle-Adam.
Le Bois Joli.....	Soisy-sous-Montmorency.	Les Grands Chênes..	Verrières-le-Buisson.
Les Terrasses de		Les Tilleuls.....	Soisy-sur-Seine.
Champfleür.....	Maisons-Lafitte.	La Chânaie.....	Combs-la-Ville.
Les Ombrages.....	Brunoy.	Le Grand Parc.....	Epinay-sur-Orge.
La Faisanderie.....	Chatou.	Grandchamps.....	Saint-Germain.
Les Cygnes.....	Enghien-les-Bains.	Le Bois des Falaises.	Villennes-sur-Seine.
La Châtaigneraie.....	La Celle-Saint-Cloud.	Beausite.....	L'Étang-la-Ville.
Les Côteaux.....	Louveciennes.	Les Pins.....	Méry-sur-Oise.
Les Ombrages.....	Marty-le-Roi.	Beauséjour.....	Saint-Rémy-les-Chevreuse.

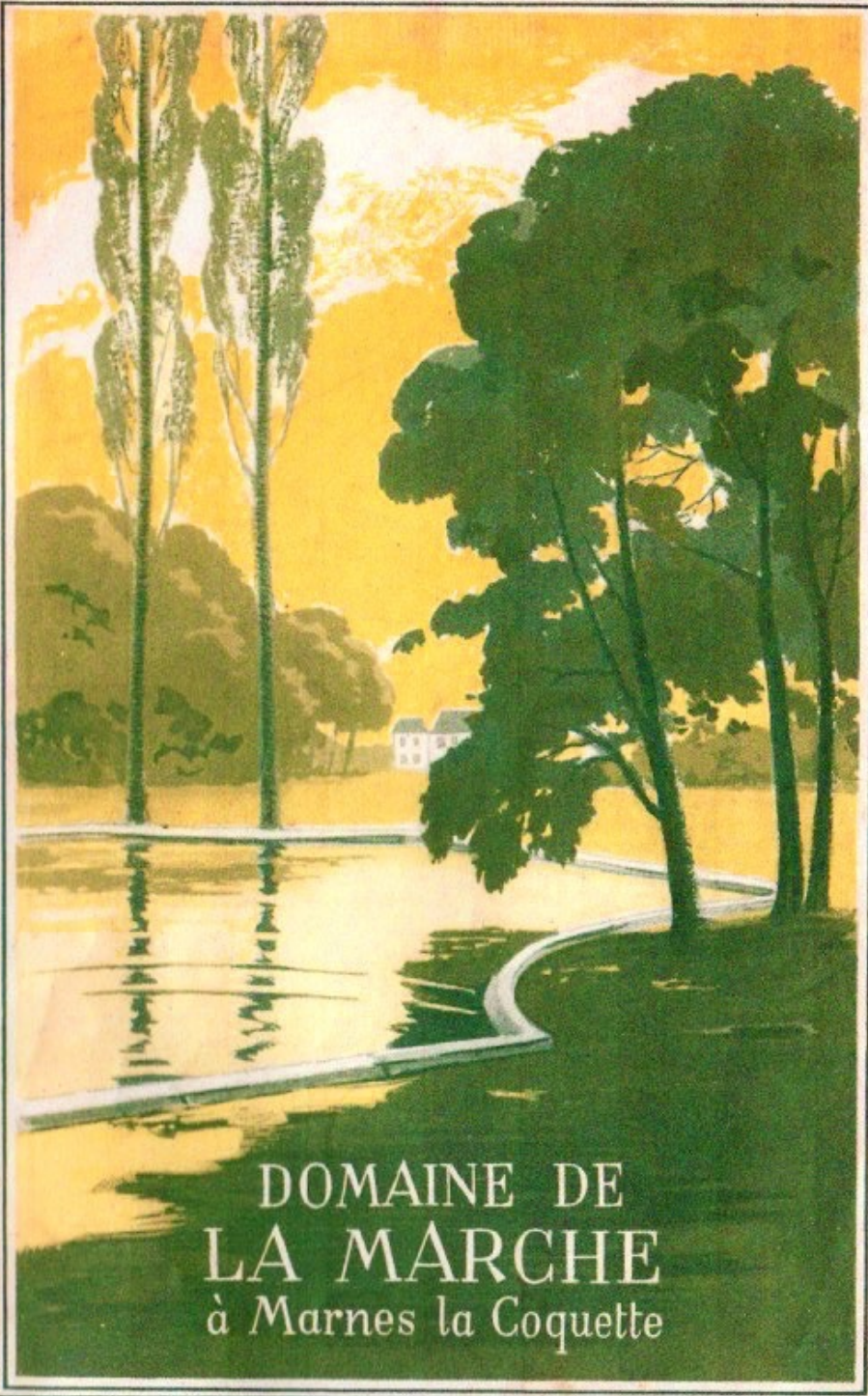
PROVINCE

Le Côte.....	Le Havre.	Bel-Air.....	Saint-Etienne.
Montmuzard.....	Dijon.	Le Champ des	
Le Clos Pothier.....	Beaune.	Oiseaux.....	Rouen.
Les Terrasses.....	Nancy.	Bois Luzy.....	Marseille.
Trospœy.....	Pau.	L'Esplanade du	
Brégille.....	Besançon.	Vieux-Château.	Dieppe.
Beauséjour.....	Angers.	Domaine de La Baule-	
Belle-Vue.....	Châlon-sur-Saône.	les-Pins.....	La Baule.
Les Pins Francis.....	Bordeaux.	Parc Gramat.....	Toulouse.
Les Mielles.....	Cherbourg.	La Plage.....	Marseille.
Belle-Vue.....	Reims.	Quartier Saint-Louis.	Cœn.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de francs
4, RUE DE PENTHIÈVRE - PARIS (8^e)
R. C. SEINE 83 633

Téléphone : ANJOU 12-00 et la suite (9 lignes groupées) INTER ANJOU 162
Adresse Télégraphique : GENEFONS-PARIS - Chèques Postaux : PARIS 901-89



DOMAINE DE
LA MARCHÉ
à Marnes la Coquette

HISTORIQUE DU DOMAINE DE LA MARCHÉ

(Extrait de la Notice du Dr Ed. CHRISTEN)



Originellement La Marche avait fait partie de l'ancienne seigneurie de La Celle et du Chesnay. C'est pour cette raison que l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, fondée vers l'an 543, par le roi Childebert 1^{er}, y avait des droits seigneuriaux.

Dès 1145, on relève à La Marche l'existence d'une chapelle placée sous le vocable de Saint-Leu et Saint-Gilles. Jean de Vernon, abbé de Saint-Germain-des-Près, y établit un curé pour dispenser ses colons d'aller à Vaucresson paroisse des moines de Saint-Denis. En 1209, il donna pour l'entretien du curé « deux muids de froment, un muid de seigle et un muid d'orge, mesure de Saint-Cloud, à prendre dans la grange du Chesnay ». Un nommé Renaud donna aussi au Curé, pour augmentation, un arpent de vignes et six arpents de terres situés à La Marche, à la charge de payer à l'abbé six deniers de cens avec les dîmes.

En 1622 et 1625, Jérôme Richet, qui était fermier de La Marche, payait au nom du propriétaire de La Marche, qui était alors M. Gabriel de Machault, Conseiller en la cour des Aides, trente six sols par an à la seigneurie de Vaucresson pour les cencives dûes sur les héritages situés dans le territoire et seigneurie de Vaucresson par les seigneurs propriétaires de La Marche. Il y eut certainement de nombreux seigneurs de La Marche avant M. de Machault, mais leurs noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Dans l'église de Garches, se trouve une pierre tombale sur laquelle on lit en capitales gothiques l'épithaphe suivante : « Ci-gist Robert de La Marche, cleric jadis de Saint-Roy Loys, qui, en l'honneur de Dieu et du Saint-Roy Loys, fonda cette église, qui trépassa en l'an... après la Nostre-Dame en Septembre ». Ce Robert de La Marche qui avait fait construire cette église en 1297, sur un terrain lui appartenant, était probablement issu des seigneurs de La Marche. De même Eve de la Marche, dont la tombe datant de 1300 se trouvait dans la chapelle

du prieuré de Jard, devait être soit la fille, soit la femme de l'un des seigneurs de La Marche, mais nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet.

En 1579, c'est un bourgeois de Paris qui paraît avoir été propriétaire de La Marche.

M. de Machault est le premier propriétaire sur lequel nous ayons quelques renseignements. Après sa mort, en 1626, sa veuve épousa M. Claude Cornuel, conseiller du Roi, Président en la Chambre des Comptes, Contrôleur général et Intendant des Finances.

Après lui, vers l'année 1643, La Marche devint la propriété de Messire Pierre du Puget, seigneur de Montauron, premier président trésorier de France et Général des Finances en la généralité de Montauban.

Le 30 janvier 1700, la terre et seigneurie de La Marche fut saisie réellement sur le sieur Pierre Alexandre du Puget par arrêt rendu à la Cour des Aides de Paris et adjugée au profit de Messire Louis-François Le Terrier, marquis de Barbezieux et de Louvois.

Le 9 mars 1700, François Le Terrier, marquis de Barbezieux, reconnaît et avoue devant Mabile et son confrère, notaires royaux à Versailles, tenir la terre et seigneurie de La Marche, en plein fief et hommage aux us et coutumes de la prévôté et vicomté de Paris du Roi, notre sire, à cause de sa terre et seigneurie de la Celle-les-Saint-Cloud.

Par acte notarié du 21 avril 1683, les religieux de Saint-Germain-des-Près avaient, en effet, vendu au Roi Louis XIV, représenté en l'espèce par Colbert, leur terre seigneurie et châtellenie de La Celle et du Chesnay.

Cet acte indique que « La dite terre était de l'ancien domaine de la dite abbaye de Saint-Germain-des-Près et par lesdits religieux possédée de temps immémorial, dont eux et leurs successeurs ont toujours joui paisiblement sans trouble ni inquiétation, faisant partie de leur mense conventuelle ».

François Le Terrier étant mort à Versailles en 1701, la terre de La Marche passe aux mains de Messire Michel Chamillars, ministre et secrétaire d'État.

Le 20 mars 1708, Messire de Chamillard vend le fief, terre et seigneurie de La Marche avec leurs circonstances et dépendances à Messire Nicolas Desmarets, contrôleur général des Finances et Dame Madeleine Béchamel son épouse.

Il n'est pas étonnant qu'un si joli domaine ait tenté le bon goût d'un financier. Ce fut, en effet, le banquier John Law qui en fit l'acquisition, par contrat passé devant Balain, notaire à Paris, le 30 avril 1718.

Le 29 novembre 1730, Robert Hurard de Castillon, brigadier des chevaux légers de la garde du Roi, s'en rend acquéreur, puis le cède à Messire Jean Alexandre Helloin, de Ménibus, écuyer, seigneur du Quesnay, commandant des cavaliers à la suite du Roi.

Ce dernier le vendit à son tour à Messire Philippe Brochant, écuyer, avocat au Parlement, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances et notaire honoraire.

Le 4 août 1785, la Reine Marie-Antoinette, qui avait acheté au Duc d'Orléans le château de Saint-Cloud avec son parc et ses dépendances, le 19 février de cette même année, donne procuration à Monsieur le Marquis de Paulmy, son chancelier, pour l'acquisition du fief et seigneurie de La Marche.

Le 14 août, elle signe en son château de Trianon une lettre de ratification pour l'acquisition de ce domaine, où elle s'exprime en ces termes :

« Le Marquis de Paulmy nous ayant représenté l'expédition du contrat passé



entre lui et les Sieur et Dame Brochant, par devant M^{re} Monnot, nous aurai cédé et transporté la propriété du fief et seigneurie de La Marche joignant notre domaine de Saint-Cloud et de ses dépendances, aux clauses, charges et conditions énoncées au dit contrat.

« Nous, après avoir pris communication dudit contrat que nous avons trouvé conforme à nos intentions, nous l'avons, par ces présentes, signé de notre main, ratifié et approuvé, le ratifions, confirmons et approuvons en tout son contenu, avons consenti et consentons qu'il soit exécuté sous sa forme et teneur, en foi de quoi, nous avons fait mettre à ces présentes notre grand sceau en cire rouge.

« Donnée en notre château de Trianon le quatorze août mil sept cent quatre vingt cinq. »

Signé : MARIE ANTOINETTE.

Plus bas : AUGÉARD.

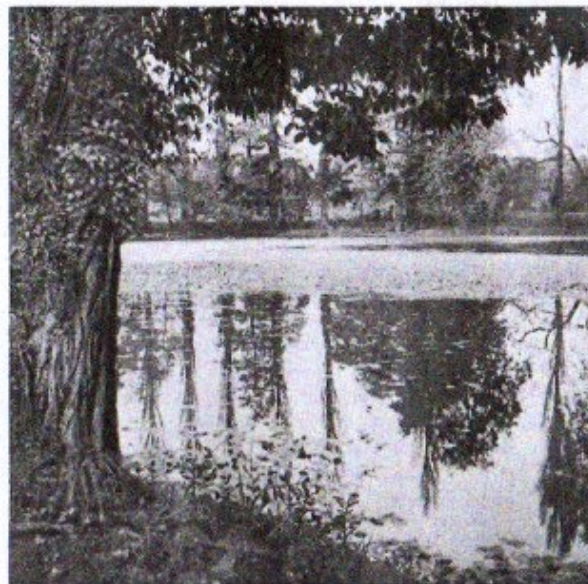
Après la Révolution, le clos de La Marche fut mis en vente comme bien national et adjugé au citoyen Bro.

Sous le Premier Empire, le domaine appartient à un Inspecteur général des postes, Célestin-Joseph Boulanger, qui demeurait à Paris.

Après lui, La Marche appartient, de 1827 à 1851, à Arnold Scheffer, frère du grand peintre Ary. Elle fut ensuite vendue au Marquis de Caze, déjà possesseur du domaine de Villeneuve, et en 1861 à M. de Caze de Salignac-Fénelon.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE aménage aujourd'hui ce Domaine selon les données les plus modernes de l'urbanisme.





L'Etang.

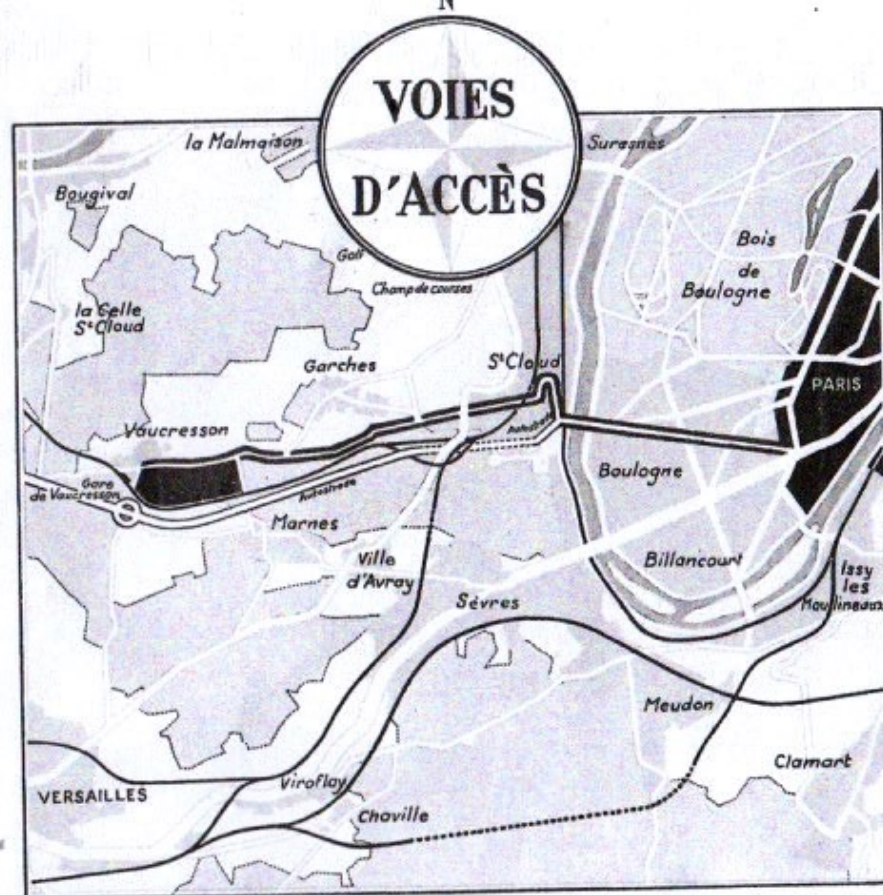
La proximité de Paris et les moyens de transports accélérés permettent de déjeuner chez soi, par conséquent de se bien nourrir. De se nourrir aussi à bon compte et de compenser ainsi largement les frais de transports, d'autant moins élevés qu'ils se font par abonnement.

Afin de faciliter à tous l'accession à la propriété, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE ne demande à ses acquéreurs qu'un versement comptant limité, soit 10% du montant de l'acquisition du terrain. Pour le solde, la Société accorde jusqu'à quatre années de facilités de paiement.

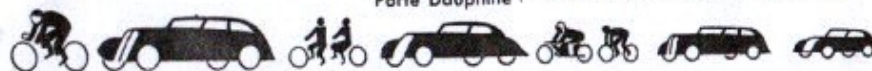


La Promenade des Châtaigniers.

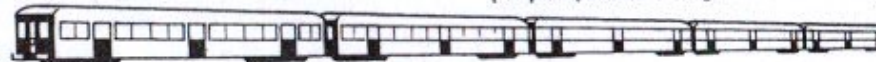
Adossé au parc de Saint-Cloud, il n'existe dans toute la Région parisienne aucun domaine aussi bien situé pour y respirer l'air pur, filtré par les bois et forêts qui l'entourent de tous côtés. Déjà bien des parisiens ont compris l'intérêt d'un répit journalier dans la vie trépidante des affaires. Le mot d'ordre actuel est à l'hygiène: hygiène par l'air, hygiène par la nourriture.



PAR LA ROUTE à 15' de l'Étoile : Porte de St-Cloud. Av. de la Reine. Pt de St-Cloud. Garches
Porte d'Auteuil. Boulogne. Pont de St-Cloud. Garches
Porte Maillot | Pt de Suresnes. B^e de Versailles. Garches
Porte Dauphine



PAR LE CHEMIN DE FER à 24' de Paris - Saint-Lazare : 50 trains électriques par jour. (Descendre en gare de Vaucresson).



PAR LES CARS CITROËN ET RENAULT à 20' de Paris : départ Porte Maillot

